

JARDINER AU

NATUREL

LES AIDES DE LAVAL AGGLO

Location ou achat d'un broyeur à branches

1^{ère} location : remboursement de 100€ par foyer chez le fournisseur de votre choix.

Locations suivantes : aide de 20€ par demi-journée avec un maximum annuel de 40€.

Achat d'un broyeur : aide à hauteur de 10% du montant de l'achat et plafonnée à 100€.

3 étapes pour en bénéficier :

- Habiter sur le territoire de Laval Agglomération
- Louer ou acheter un broyeur dans le commerce ou sur internet
- Faire une demande de remboursement avec une copie de la facture accompagnée d'un RIB

Achat d'un composteur

Laval Agglo vous rembourse **40€ pour l'achat d'un composteur**, depuis le 1^{er} mai 2020.

3 étapes pour en bénéficier :

- Habiter sur le territoire de Laval Agglomération
- Acheter un composteur dans le commerce ou sur internet
- Faire une demande de remboursement avec une copie de la facture accompagnée d'un RIB

Envoyer votre demande par courrier à :

Laval Agglomération
Service Environnement Nature
1 place du Général Ferrié
53000 Laval

ou par e-mail à :

environnement@agglo-laval.fr



LAVAI
agglo

Service Environnement Nature

Tél : 02 53 74 11 50

environnement@agglo-laval.fr

www.agglo-laval.fr

TRIONS MIEUX

VIVONS MIEUX

QUE FAIRE DE MES DÉCHETS VERTS ?

COMPOSTAGE



Quels déchets ?

Déchets verts + restes alimentaires (sauf viande)

Comment réutiliser ?

En engrais naturel

MULCHING



Quels déchets ?

Herbe en décomposition

Comment réutiliser ?

À laisser sur le gazon pour le nourrir

BROYAGE



Quels déchets ?

Branchages

Comment réutiliser ?

Copeaux en paillage
aux pieds des plantes et des arbres

PAILLAGE

Engrais naturel + Protection contre les mauvaises herbes + Garde l'humidité pour moins d'arrosages



Quels déchets ?

Herbe de tonte séchée (foin)

Comment réutiliser ?

À déposer aux pieds
des plantes et des arbres